

Le 6 juillet 2026

Chers parents,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale des parents qui aura lieu :

*le mardi 25 août 2026
à l'école secondaire de Neufchâtel,
salle Laurent-Pouliot
à compter de 18 h 30*

Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de cette assemblée dont le but premier est l'élection des parents au Conseil d'établissement.

Sera suivi d'une rencontre pour les parents d'élèves en programme soccer

Au plaisir de vous rencontrer.


Directeur,
André-Marc Goulet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
LE MARDI 25 AOÛT 2026
18 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 25 août 2025 ;
3. Composition et explications du rôle et des fonctions du Conseil d'établissement conformément à la Loi sur l'instruction publique ;
4. Rapport annuel du Conseil d'établissement ;
5. Élection des représentants des parents au Conseil d'établissement :
 - présentation des membres qui demeurent en poste ;
 - postes en élection ;
 - présentation des candidats (si une élection est nécessaire) ;
 - vote si besoin ;
6. Présentation de l'équipe de direction. Informations générales de l'école et sur les services offerts aux élèves ;
7. Rapport du représentant au Comité de parents ;
8. Élection parmi les parents formant le Conseil d'établissement du représentant de l'école au Comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale ainsi que d'un substitut ;
9. Explications sur le rôle de l'Organisme de participation des parents ;
10. Élection des membres de l'Organisme de participation des parents de l'école (si l'assemblée générale décide de le former) ;
11. Période de questions.

Julie Cyr
Présidente du Conseil d'établissement

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Dans le cadre de la journée d'accueil du vendredi **21 août 2026**, nous vous demandons de prendre connaissance des informations suivantes, préparées à votre intention.

JOURNÉES D'ACCUEIL

Lors de la journée d'accueil, vous devez **apporter les documents complétés à remettre**, un crayon à bille (stylo) et ton cadenas.

vendredi - 21 août AM	vendredi - 21 août PM
8h30 : début de l'accueil 8h45 à 9h30 Élèves de 2^e sec. Général 9h30 à 10h Élèves de 2^e sec. Soccer, Stage Band, Explo-photo et PEI Élèves de 2^e sec. Profil Plus (PP2) Élèves de 2^e sec. Profil Soutien (PS2) 10h Nouveaux élèves de 3^e secondaire provenant de l'Odyssée et des autres écoles 10h à 10h45 Élèves de 3^e sec. Général 10h45 à 11h15 Élèves de 3^e sec. Soccer, Stage Band, Explo-photo et PEI Élèves de 3^e sec. Profil Plus (PP3) 11h15 à 12h Élèves de 4^e sec. Général	13h : début de l'accueil 13h à 13h30 Élèves de 4^e sec. Soccer, Stage Band, Explo-photo et PEI Élèves de 4^e sec. Profil Plus (PP4) 13h30 à 14h15 Élèves de 1^{re} sec. Général 14h15 à 14h45 Élèves de 1^{re} sec. PEI, Soccer, Stage Band, Explo-photo et Dek hockey Élèves de 1^{re} sec. Profil plus (PP1) Élèves de 1^{re} sec. Profil plus (PS1) 14h45 à 15h30 Élèves de 5^e sec. Général 15h30 à 16h Élèves de 5^e sec. Soccer, Stage Band, Explo-photo et PEI

Veuillez prendre note que les élèves de CPFC, FPT, FMS, classe d'accueil et d'Unik ne font pas l'accueil administratif.

DÉBUT DES COURS

Les cours débutent le vendredi 28 août 2026, jour 1 : dès cette date, votre enfant doit avoir tout le matériel nécessaire. Si sur son horaire, il est indiqué un cours d'éducation physique dès la première journée, il doit apporter son costume d'éducation physique et ses espadrilles.

Pour les élèves de 1^{re} secondaire lors de la première journée d'école, ils seront accompagnés par leur enseignants et par des élèves bénévoles autant pour les diriger à leurs cours qu'à leurs autobus. Les élèves qui dînent à l'école seront aussi accompagnés à la cafétéria et, ceux qui le désirent, seront également accompagnés pour diverses activités. Il y aura la possibilité de faire des activités sportives sur l'heure du diner, donc il serait important de prévoir des vêtements de sport, ainsi qu'un deuxième cadenas pour les intéressés. D'autres activités seront également proposées pour que les élèves puissent s'initier aux activités parascolaires offertes sur l'heure du midi.

MODIFICATIONS AU CHOIX DE COURS

Un changement est accordé **uniquement si un cours est préalable à un programme post-secondaire.**

Par exemple : le choix de séquence mathématique, les sciences de l'environnement, chimie et physique. Pour effectuer une modification, vous devez communiquer avec les conseillères d'orientation au poste 401291 (Mme Karine Gonnet (sec. 1, 3, 5, FMS et accueil)) ou poste 412716 (Mme Lise Mercier (2, 4, 5, FPT et CPFC)).

DOCUMENTS À RECEVOIR

Nous vous remettons l'horaire, les manuels scolaires, les cahiers d'activités, l'agenda et le numéro du casier, dont votre enfant devra prendre possession la **journée même de l'accueil** en y installant son cadenas. Il est à noter que le casier demeure la propriété de l'école. **Les élèves qui ont un portable prêté par l'école doivent rapporter le portable lors de la journée administrative s'ils ne l'ont pas remis en juin afin d'y ajouter les manuels numériques.**

FRAIS À ACQUITTER

La facture scolaire vous sera envoyée par courriel dans le courant du mois de septembre.

Les modes et exigences de paiement sont **indiqués sur la facture.**

VIE ÉTUDIANTE

Pour avoir des renseignements sur la vie étudiante, les activités sportives, les activités parascolaire et les campagnes de financement, veuillez visiter le site internet de l'école

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/vie-etudiante/>

TRANSPORT SCOLAIRE

À partir du 17 août 2026, à 13 h, vous pourrez consulter les détails relatifs au transport scolaire de votre enfant dans votre compte Mozaïk – Portail Parents

Pour avoir d'autres informations pour le transport scolaire, visiter le

<https://cssc.gouv.qc.ca/transport-scolaire/>



Retrait

Surveillance du midi au secondaire

(À imprimer)

Vous trouverez sur votre facture des frais de 65 \$ pour le service de la surveillance du midi pour les élèves qui se trouvent à l'école entre 11 h 55 et 13 h 30. Ce montant représente environ 0,37 \$ par midi et permet aux élèves sur place de dîner avec leurs amis, de participer à des activités parascolaires, d'aller en récupération ou simplement de discuter avec des amis. Le montant de 65 \$ ne peut pas être scindé.

Cependant, si votre enfant n'est jamais à l'école sur l'heure du midi, entre 11 h 55 et 13 h 30, nous vous demandons de signer ce formulaire et nous le retourner, au plus tard au moment de l'accueil administratif de votre enfant au mois d'août 2026. Le montant de 65 \$ sera alors déduit de votre facture. Si, par contre, votre enfant demeure à l'école ne serait-ce qu'une seule fois, le montant de 65 \$ vous sera facturé.

Par la présente, je, _____, demande que mon enfant,

Nom du parent (en lettres moulées)

_____, soit retiré du service de la surveillance du midi et

Nom de l'enfant

je m'engage à ce que mon enfant ne se présente jamais à l'école entre 11 h 55 et 13 h 30, sinon l'école me facturera la somme de 65 \$ pour avoir eu recours ou utilisé le service de la surveillance du midi.

Signé le _____ 2026.

Signature du parent



Utilisateurs de cyclomoteur

Pour l'année scolaire 2026-2027, tous les utilisateurs de cyclomoteur qui voudront se stationner sur le terrain de l'école, devront payer des frais de stationnement via le site SPAQ ci-dessous.

<https://cssc.spaq.com/auth/login/email>

Veuillez noter qu'il y a un secteur désigné au cyclomoteur près du terrain de volleyball et que vous devrez le stationner à cet endroit-là.

Le coût varie selon les besoins :

- ⇒ 24 \$ par mois ;
- ⇒ 51 \$ par session, 1^{re} session : de septembre à décembre ;
2^e session : de janvier à juin ;
- ⇒ 91 \$ par année.

Important

Après deux avis, tout véhicule fautif pourra être remorqué sans autre préavis, aux frais du propriétaire.





Le 6 juillet 2026

**OBJET : Autorisation – Activités lors de certains cours à l’horaire qui auront lieu à l’extérieur des
terrains de l’école lors de l’année scolaire 2026-2027.**

Madame,

Monsieur,

Votre enfant sera appelé, cette année, à vivre diverses activités à l’extérieur de l’école, mais à proximité des terrains de celle-ci. Ces activités nécessitent des déplacements qui se feront à pied. Il pourrait, par exemple, aller à la bibliothèque, marcher dans les rues et sentiers avoisinant l’école. L’utilisation des terrains municipaux (les terrains arrière du centre communautaire Michel Labadie) et les surfaces de jeux au Dekhockey de la Capitale seraient aussi possibles. Lors de ces activités, les élèves sont toujours accompagnés et supervisés par un enseignant ou un TES.

Si vous ne désirez pas que votre enfant puisse profiter de ces activités (sans frais), veuillez compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/4FQThwY7CJ6fbN4c9>

Il devra donc, s’il ne participe pas aux activités proposées à l’extérieur des terrains de l’école, effectuer lors de ces périodes, un travail spécifique en lien avec la matière enseignée que son enseignant lui fournira au local de retrait.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

André-Marc Goulet
Directeur

418 686-4664 poste 401474



Le 6 juillet 2026

Objet : Autorisation de communiquer des renseignements personnels

Madame,

Monsieur,

À l'école secondaire de Neufchâtel, les intervenants ont à cœur le bien-être de leurs élèves et afin d'optimiser le service de votre enfant, ils sont appelés à travailler en étroite collaboration. La communication au sein d'une équipe permet d'assurer la complémentarité, la cohérence et la continuité des interventions. Le consentement relatif à la communication de renseignements personnels est la condition incontournable à la concertation des services. Il s'appuie sur le lien de confiance entre les parents, l'élève et les intervenants. Ils ont besoin de pouvoir partager tout renseignement qui peut être utile dans le service et/ou soutien à l'élève afin de mieux répondre à ses besoins.

Le terme « intervenant » comprend les directions, les techniciens en travail social et les techniciens en éducation spécialisée. Les psychoéducateurs, les psychologues et les conseillers d'orientation sont exclus, puisqu'ils sont régis par un ordre professionnel. S'ils doivent partager des informations, le parent et/ou l'élève de 14 ans et plus devront signer un consentement écrit. En ce sens, le respect du secret professionnel est conservé en tout temps. Soyez assurés que les intervenants agissent avec bienveillance et ont à cœur le bien-être de votre enfant.

Suite à la réception du formulaire d'autorisation dûment complété, les renseignements pouvant être partagés au sein de l'équipe-école concernent la situation scolaire, personnelle, familiale et liée à la santé physique ou mentale tels que :

Les comportements à l'école et/ou à la maison ;

Les interventions faites à l'école et/ou à la maison ;

La collaboration famille/école ;

La santé : rapports d'évaluation, les diagnostics, la médication, l'hospitalisation, le suivi médical, l'état de santé physique, etc. ;

Enjeux personnels et/ou familiaux pouvant affecter la disponibilité aux apprentissages de votre enfant (Ex. : Séparation, deuil, etc.) ;

Implication de partenaires externes en lien avec les besoins de votre enfant : interventions, suivi avec l'école, etc.

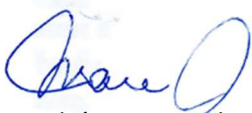
*Le volet « santé » est encadré par des professionnels, afin que les intervenants scolaires interprètent bien les informations médicales transmises. Ainsi, pour ce volet, les professionnels peuvent être appelés à

partager des informations s'ils y sont autorisés et/ou à soutenir les intervenants dans la compréhension des informations partagées.

En lien avec les enjeux personnels et/ou familiaux, ce consentement regroupe les informations transmises par l'enfant et ses parents. Pour toute information provenant d'un partenaire externe, le formulaire d'autorisation à communiquer des renseignements doit être dûment rempli.

Cette autorisation est valide pour l'année scolaire en cours, et elle est révocable en tout temps au moyen d'un avis écrit.

En considérant ce qui précède, j'AUTORISE les intervenants à se communiquer les renseignements nécessaires à la compréhension de la situation et à la mise en œuvre d'interventions visant à répondre aux besoins de l'élève et à le soutenir dans le développement de son plein potentiel.



André-Marc Goulet

Directeur

École secondaire de Neufchâtel

Andre-Marc.Goulet@cssc.gouv.qc.ca

418 686-4664 poste 401474



Le 6 juillet 2026

Objet : Mise en place du système de gestion des retards

Chers parents,

Nous vous informons que de nouvelles mesures entreront en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027 concernant la gestion des retards. L'assiduité scolaire joue un rôle clé dans la réussite des élèves, tant sur le plan académique que personnel. Voici un aperçu de ses principaux bienfaits :

Sur le plan scolaire :

- **Meilleure réussite scolaire** : Une présence régulière permet de suivre le programme sans interruption, ce qui favorise de meilleurs résultats.
- **Progression continue** : L'élève progresse au même rythme, réduisant les risques de retard scolaire ou de redoublement.
- **Développement des compétences** : L'élève renforce ses connaissances et ses méthodes de travail (organisation, rigueur, etc.).

Sur le plan personnel et social :

- **Développement du sens des responsabilités** : La régularité en classe inculque la discipline et l'engagement.
- **Meilleure intégration sociale** : La présence constante favorise les relations positives avec les pairs et les adultes de l'école.
- **Confiance en soi** : Participer activement à la vie scolaire contribue à renforcer l'estime de soi.

 À l'inverse, le manque d'assiduité peut entraîner :

- Un risque accru de **décrochage scolaire**,
- Des **difficultés d'apprentissage**,
- Une **exclusion progressive** du groupe-classe.

Notre objectif est de vous sensibiliser à l'importance de l'assiduité et de vous inviter à collaborer avec nous pour encadrer la ponctualité et la présence en classe.

Définition d'un élève « à l'heure » :

Un élève est considéré à l'heure lorsqu'il est, dès la deuxième cloche, en classe, assis à son bureau, avec son matériel, prêt à commencer le cours.

Gestion des retards :

L'élève doit être ponctuel. Il doit donc se présenter à ses cours à l'heure prévue avec tout son matériel.

S'il arrive en retard, l'élève devra se conformer aux directives de l'enseignant qui pourra l'accepter ou non en classe selon la situation. Des mesures d'aide seront offertes et des conséquences seront imposées à l'élève qui présente une problématique de retards.

La direction se réserve le droit de refuser une justification.

Accumulation de retards :

À partir du **5e retard**, des **sanctions progressives** seront appliquées. Elles seront accompagnées de **mesures d'aide** visant à identifier les causes du manque d'assiduité et à soutenir l'élève dans sa démarche d'amélioration.

En l'absence de progrès, un **plan d'action personnalisé** sera élaboré par l'équipe psychosociale, en collaboration avec la famille.

Conséquences possibles :

- Retenues ou suspensions durant l'heure du dîner ;
- En cas de persistance du problème, suspension de **16 h 20 à 17 h 30** ;
- **Aucune absence à une retenue ne pourra être motivée.**

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration afin de promouvoir une valeur essentielle de notre projet éducatif : **le respect**, dont l'assiduité scolaire est une expression fondamentale.

Les membres de la direction



ÉCOLE SECONDAIRE DE
NEUCHÂTEL

Photo étudiante

Pour tous les élèves, la prise de photos scolaire et celle de la carte étudiante de l'école aura lieu les 2, 3 et le 4 septembre 2026.



Il est très important de vous rappeler que vous devez être habillé de façon convenable !

**Sabrina Roy
Technicienne en loisirs**

Documents à consulter

Site de l'école secondaire de Neufchâtel

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/>

Page Facebook de l'école

<https://www.facebook.com/secondaireneufchatel/>

Horaire des cours et calendrier scolaire :

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/horaire-et-calendrier/>

Listes de matériel :

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/documents-importants/>

Pour déclarer une absence :

<https://portailparents.ca/accueil/fr/> ou par téléphone au 418 686-4664 option 3

Code de conduite et vestimentaire :

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/code-de-conduite/>

Service de cafétéria scolaire

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/cafeteria/>

Informations pour les clubs sportifs

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/colosses/>

Visite guidée de l'école

<https://sites.google.com/view/visiteguidee>

À TOUS LES ÉLÈVES

À la Coop de l'école, vous retrouverez certains articles scolaires, ainsi que des collations sur l'heure du dîner.

Lors de la journée d'accueil, vous pourrez vous procurer par commande des vêtements aux couleurs de notre établissement, sinon il sera possible d'en commander à différents moments durant l'année scolaire en visitant le lien ci-dessous.

<https://ecole-secondairedeneufchatel.cssc.gouv.qc.ca/vetements-decole/>

Toutes les commandes arriveront par la suite au bureau des techniciens en loisirs.

SUGGESTIONS

Pour l'achat des cahiers à anneaux, limiter l'épaisseur à 4 cm (1 po ½), sauf pour les cours de français et anglais enrichi. Nous conseillons ces dimensions pour que les cartables puissent se ranger facilement dans le casier de l'élève